



Feu d'espace naturel cultivé

Mots clefs

Feu - Espace naturel cultivé – Récolte - CCF - Auto protection – EPI – Analyse des risques

Rappel sommaire des faits

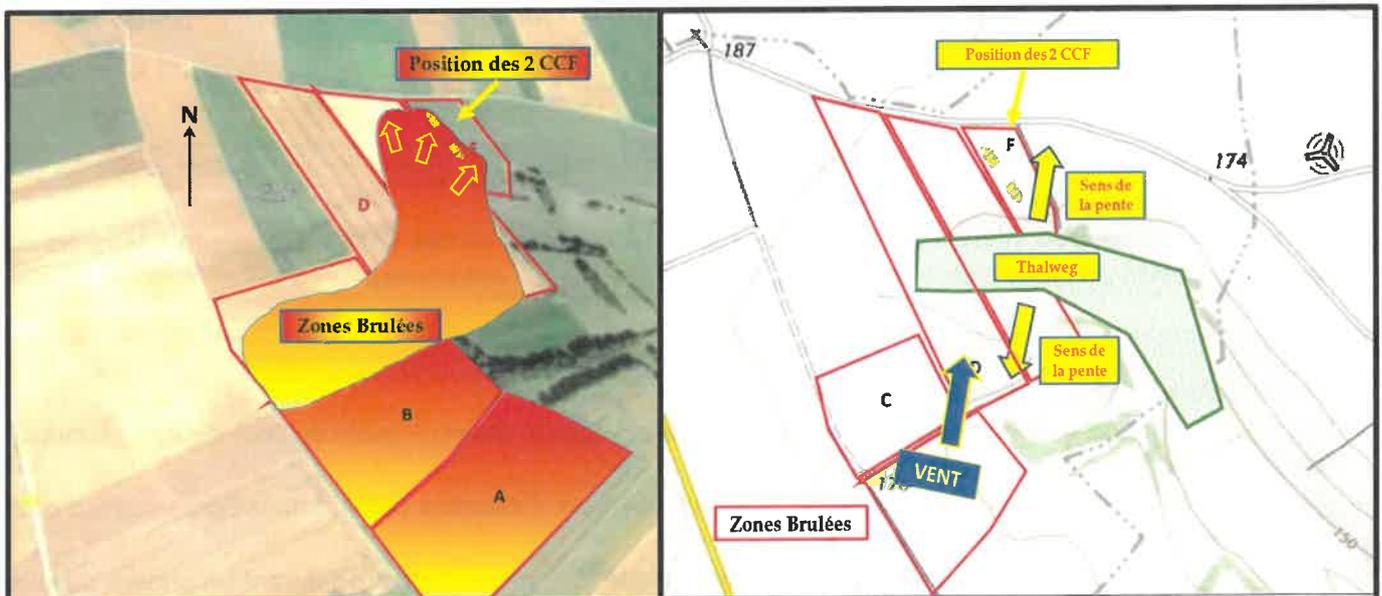
Cadre espace-temps et contexte :

- Été 2019, milieu d'après-midi, période des moissons.
- Météo : temps sec et ensoleillé (canicule), prélude à une dégradation orageuse. Vent en rafales.
- Circonstances : Intervention INC, feu de récolte sur pied.

Résumé des faits :

Lors d'une intervention pour feu de récolte sur pied, un front de flammes de plusieurs mètres de hauteur est poussé subitement vers deux CCF positionnés en flanc-garde fixe. Les équipages réussissent à évacuer la zone, à l'exception d'un des deux conducteurs qui se réfugie dans sa cabine et met en œuvre le système d'autoprotection. Le CCF, compte-tenu de sa date de mise en service, n'est pas doté du dispositif d'air respirable. Soudain, une épaisse fumée envahit l'habitacle. Le conducteur décide d'évacuer son véhicule pour rejoindre le reste des personnels en courant, alors que le front de flammes achève à peine de passer sur sa position. Il ressent une intense chaleur au niveau de son visage.

Illustrations



Conséquences

Bilan humain

Interne au service :

1 SP brûlé dans un état grave (UA) et 7 SP choqués.

Extérieur au service :

NC

Bilan matériel

Interne au service :

2 CCF partiellement brûlés et hors-service. Coût estimatif de réparation > 100 k€.

Extérieur au service :

NC

Analyse

Fait(s) générateur(s) le(s) plus probable(s) :

Exposition directe du personnel et des matériels à un front de flammes, probablement accompagné de phénomènes tourbillonnants. Le feu s'est nourri du combustible présent sur les parcelles concernées (blé sur pied ou paille broyée), et sa progression a été accélérée par le vent et la pente.

Facteurs		
Domaines	Aggravants ou défavorables	Atténuants ou favorables
Humains	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Quelques postures opérationnelles et réactions inadaptées face au changement de situation, en lien avec une qualification insuffisante de certains personnels au regard de la fonction occupée ; ➤ Equipements de protection individuelle (EPI) non portés de manière homogène et/ou efficiente par une partie des intervenants. 	
Organisationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Imprécisions dans l'articulation et la coordination tactique des moyens. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutien sanitaire opérationnel activé rapidement.
Techniques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Plusieurs engins engagés (CCF) étaient équipés conformément à des normes anciennes, ce qui n'a pas permis une protection optimale des intervenants. 	
Environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conditions météorologiques extrêmes (canicule exceptionnelle, sécheresse aggravée, vent violent) ; ➤ Nombreuses interventions simultanées du même type : impossibilité de renforcement tant interne qu'externe (SDIS voisins confrontés à une situation analogue et moyens nationaux non disponibles). 	

Réactions immédiates
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prise en compte et évacuation du blessé ; ➤ Retrait et/ou relève des intervenants des engins du CIS concerné et des autres intervenants témoins de l'accident et mise en place d'un soutien psychologique (defusing – entretiens).

Mesures de prévention
<p>Recommandations de portée nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Doctrine</u> : incorporer la notion de « feu d'espaces cultivés » dans le projet de guide de doctrine opérationnelle relatif aux feux d'espaces naturels ; ➤ <u>Analyse et gestion des risques</u> : intégrer le risque lié aux feux d'espaces cultivés dans l'organisation et le déploiement des moyens nationaux ; ➤ <u>Equipements</u> : rappeler la nécessité d'un port systématique et homogène des EPI durant les phases de lutte active. Adaptation sur ordre du COS exclusivement. <p>Recommandations de portée départementale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Intégrer dans le SDACR le risque particulier lié aux feux d'espaces cultivés. Planifier la réponse opérationnelle correspondante en l'accompagnant si nécessaire d'une adaptation des équipements du SDIS ; ➤ Actualiser annuellement les mesures de prévision liées aux risques de feux d'espaces cultivés : ordre d'opération saisonnier, modalités de coordination avec exploitants agricoles, répertoriations des moyens privés ou complémentaires (ex : déchaumeuses) que ces derniers sont en mesure de manœuvrer en complément des secours, effort sur FMPA (tactique et équipements), exercices interservices de préparation, vérification des PEI / PENA, anticipation des demandes de moyens vers l'échelon zonal ; ➤ Repréciser les modalités tactiques d'engagement des différents moyens susceptibles d'intervenir simultanément sur des feux d'espaces cultivés et selon leurs spécificités techniques (CCI / CCIR / CCF).